

MAIRIE DE PROPRIANO



**6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO
☎ 04.95.76.00.44
☎ 04.95.76.20.60
Secrétariat du Maire**

Propriano, le 24 Avril 2023

ARRETE No 2023-011

**Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)**

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 24.05.2020.
- Vu l'élection de Monsieur Paul PETRELLI , en qualité de Conseiller Municipal en date du 15 Juin 2022 (Article L.270 du code électoral)
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 27 Avril 2023 à 11H00.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur Paul, Louis PETRELLI, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le 27 Avril 2023 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer à 11H00 le mariage de Monsieur José, Charles, Nicolas PAOLI, et Mademoiselle Ingrid, Andrée, Christine, Antoinette POELS.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Fait à Propriano, le 24 Avril 2023

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230424-2023-011-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023



Paul-Marie BARTOLI